|  |
| --- |
| MISE A DISPOSITION DU MODELE MULTIMODAL MULTIPARTENARIAL GIRONDIN (MMM33) |

# PREAMBULE

Au regard des enjeux de mobilité sur le territoire girondin, l’État, la Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Gironde et Bordeaux Métropole, se sont dotées d'un Modèle Multimodal Multipartenarial Girondin – MMM33 , modèle à 4 étapes des déplacements à l’échelle du département dont elles sont propriétaires à part égale. Dans la suite du document, ces partenaires responsables du modèle seront désignés « **propriétaires** »

Afin de garder l’unicité du modèle et de le mettre à jour régulièrement avec les différents projets, les règles et procédures de sa mise à disposition et de son usage sont présentées dans le document suivant. Les personnes modélisant au sein de bureau d’études, désignées « **prestataires**» doivent prendre connaissance de ces règles.

# ETAPES DU PROCESSUS

1. Le ou la prestataire retourne cet d’engagement signé et daté par mail :

* Au référent ou référente modélisation du propriétaire en charge du suivi de l’étude
* **Et** au gestionnaire du MMM33 à l’adresse mail : [secretariat.mmm33@cerema.fr](mailto:secretariat.mmm33@cerema.fr)

1. Le ou la prestataire créé un compte sur [Expertises&Territoires](https://www.expertises-territoires.fr/jcms/pl1_442160/fr/modele-multimodal-multipartenarial-de-gironde-mmm33) (demande d'accès à la communauté d’utilisatrices et utilisateurs du MMM33)
2. Le ou la prestataire créé un compte [Gitlab](https://gitlab.cerema.fr/mmm33) (demande d'accès au téléchargement du MMM33)
3. Le gestionnaire valide la demande d’accès sous 7 jours, pour un téléchargement du MMM33 pour 7 jours.
4. Le prestataire réalise l’étude nécessitant l’utilisation du MMM33 en suivant le document nommé *Guide\_Utilisateur\_MMM33* joint au MMM33
5. Lors de la clôture du marché, le ou la prestataire envoie au propriétaire référent(e) du MMM33
   1. L’ensemble du modèle modifié avec en particulier les fichiers : .vpdx, .ver, .tra, .xml
   2. le fichier Excel nommé «*Suivi\_des\_modifications* » présent dans le dossier MMM33 complété
   3. une note explicative technique détaillant le travail réalisé sous Visum pour l’étude
   4. Et le rapport d’étude.

# FICHE PROJET

|  |  |
| --- | --- |
| Version du MMM33 |  |
| Référence projet | *Référence à indiquer par le propriétaire responsable* |
| Propriétaire responsable de l’étude | *L’État ( DREAL, la DDTM ou la DIRA), la Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Gironde ou Bordeaux Métropole* |
| Maîtrise d’ouvrage (si différent du propriétaire) |  |
| Prestataire | *Nom du bureau d’étude ou agence, etc* |
| Nom et mail de la personne responsable de l’étude pour le prestataire |  |
| Nom et mail de la personne en charge de la modélisation pour le prestataire |  |
| Numéro du marché |  |
| Date de notification du marché |  |
| Nom de l’étude |  |
| Description étude | *Expliquez ici en quelques lignes Etude portant sur la demande (population, emplois, …) ou sur l’offre (infrastructures ou service de transport)* |

# ENGAGEment des propriétaires et limites de responsabilites

Le propriétaire ne peut être tenu pour responsable de :

- l’inadéquation des données aux besoins du prestataire

- de tout défaut de compatibilité des fichiers avec les systèmes informatiques du prestataire

- des erreurs d’identification, d’actualisation ou des imprécisions des données

- des mises à jour du logiciel Visum-Visem des prestataires

- des formations du personnel des prestataires inhérentes aux études

# ENGAGEment des prestataires

* Obligation de discrétion et de sécurité / confidentialité

Le prestataire s’engage à respecter les obligations ci-dessous et à les faire respecter par son personnel ou tout prestataire sous-traitant qu’il chargerait éventuellement de mener une étude pour son compte :

* ne pas divulguer, communiquer, mettre à disposition et céder ces données ou informations à d’autres personnes, qu’il s’agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales sans l’autorisation écrite du prestataire et mise à disposition dûment signé par l’ensemble des parties ;
* prendre toutes mesures permettant d’éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des données fournies par le prestataire ;
* prendre toutes mesures, notamment de sécurité matérielle, pour s’assurer de la conservation des documents et informations traités ;
* détruire à l’issue de de l’étude et de sa remise au maître d’ouvrage, l’ensemble des données mises à disposition ;
* s’interdire toute utilisation des données, pour son usage propre ou pour le compte d’un tiers autre que le prestataire en dehors du champ de réalisation de l’étude visée au présent document, et ce, sans limitation de durée.
* Création d’un compte Gitlab et Expertises & Territoires

À réception du présent document dûment signé par le prestataire, le secrétariat de MMM33 procédera à l’ouverture des accès aux espaces Gitlab (contenant le modèle) ainsi qu’à Expertises&Territoires, qui regroupe tous les documents pertinents et un forum d’utilisateurs.

Pour cela, le prestataire (représenté par le chargé de la modélisation) devra créer un compte et demander l’accès aux liens suivants :   
<https://gitlab.cerema.fr/mmm33>  
et  
<https://www.expertises-territoires.fr/jcms/pl1_442160/fr/modele-multimodal-multipartenarial-de-gironde-mmm33>

La durée d’accès à l’espace Gitlab ne devra pas excéder la durée de la prestation ou de l’utilisation du MMM33, et est fixée par le propriétaire. En revanche, l’accès à la communauté Expertises & Territoires est illimité (sauf décision exceptionnelle du Comité Technique).

Chaque prestataire pourra ainsi participer à la communauté des utilisateurs du MMM33, même après la fin de sa prestation ou de l’utilisation du MMM33.

# CHARTE d’utilisation

**Cette charte regroupe les règles les plus importantes mais la lecture du guide d’utilisation reste obligatoire**.

* **Manipulation de la Version de Base :**
  + Toute création d'éléments du réseau (tronçons, nœuds, lignes TC, arrêts, zone d’arrêt, point d’arrêt, zone, connecteur, poste de comptage) doit se faire dans la version de base et selon les identifiants attribués par le propriétaire.
  + Les nouveaux tronçons doivent être créés sous le type voulu (afin de facilité le bon codage des nœuds) puis déclassés sous un type projet (**NumType = 99**).
  + Les nouvelles lignes TC doivent être désactivées (**Activation\_Ligne = False**).
  + Il est essentiel de privilégier l’utilisation d’arrêts existants TC (point d’arrêt, zones d’arrêt, arrêts) avant d’en créer un. Si il y a création respecter les règles décrites dans le guide d’utilisateur.
  + Il est **interdit de supprimer quoique ce soit**. Si vous souhaitez ajouter un nœud sur un tronçon : créer deux nouveaux tronçons en parallèle dans la version de base, puis désactiver le tronçon original et activer les nouveaux dans une modification d’activation.
* **Modification :**
  + Les modifications présentes dans le gestionnaire et traduites dans des fichiers .tra ne doivent contenir que des **changements d'attributs** des éléments déjà existants.
  + Les modifications présentes dans le gestionnaire ne doivent **ni être supprimées, ni être modifiées** mais être **dupliquées**
  + Aucun suppression d'élément ne doit être réalisée, il faut désactiver ou changer de type dans la Modification.
  + Toute création d’élément doit être réalisée par activation ou changement de type dans la Modification, de l’élément créé dans la version de base.
  + Pour un projet concernant des modifications TC et TI :
    - Activer les éléments TI dans une première modification
    - Puis activer les éléments TC en dupliquant la modification TC de l’horizon et du réseau souhaités.
  + Tout ajout ou suppression d’une ligne, d’un itinéraire de ligne ou d’un service doit se faire dans un duplicata de la ligne concernée. La ligne doit être dupliquée dans la version de base et renommée en gardant le nom de la ligne initiale dupliquée puis étendue de « \_NouveauNom » .

# FICHE D’engagement

Le prestataire demande à accéder au Modèle Multimodal Mutlipartenarial girondin (MMM33) pour réaliser l’étude décrite en fiche projet.

Le prestataire certifie avoir pris connaissance du guide d’utilisation du modèle et avoir compris quel est le domaine de pertinence du modèle ainsi que l’ensemble des recommandations et exigences liées à son utilisation.

Le prestataire doit utiliser le logiciel Visum version 2024 ou tout autre logiciel intégralement compatible, sans perte de données ni d’usages pour les propriétaires du modèle qui utilisent le modèle sous Visum afin de conserver l’unité et la pérennité du modèle.

Le prestataire est autorisé à utiliser le modèle dans un cadre strictement limité à la réalisation de l’étude définie dans la fiche projet.

Le prestataire s’engage à :

* respecter la charte d’utilisation et le guide utilisateur du modèle,
* renseigner et fournir aux propriétaires du modèle le fichier Excel nommé « Suivi\_des\_modifications » ;
* n’utiliser ou ne faire utiliser par ses sous-traitants que les plages d’identifiants qui lui sont attribuées ci-dessous :

**Plages d’identifiants attribuées pour le codage du réseau routier**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Numéros de nœuds** | | **Numéros de tronçons** | | **Numéros de zones** | |
| De | A | De | A | De | A |
|  |  |  |  |  |  |

Le bureau d’études .......................................,

Représenté par .......................................

Fait à .........................., le ...........................

Signature

Tampon